



PRÉSENTATIONS ET DÉCLARATIONS LIMINAIRE
LE TEXTE PRONONCÉ FAIT FOI

Déclaration liminaire devant le Comité permanent de l'accès à l'information, de la protection des renseignements personnels et de l'éthique de la Chambre des communes concernant la présentation budgétaire du Commissariat dans le cadre du budget principal de 2012-2013

Mary Dawson – Commissaire aux conflits d'intérêts et à l'éthique
Ottawa (Ontario), le 27 mars 2012

Madame la Présidente, honorables membres du Comité, merci de m'avoir invitée à comparaître devant vous dans le cadre de votre examen de notre soumission budgétaire pour le Budget principal des dépenses de 2012-2013.

Je suis accompagnée aujourd'hui de Lyne Robinson-Dalpé, commissaire adjointe, Conseils et conformité, et de Denise Benoit, directrice de la Gestion corporative.

J'aimerais présenter brièvement les activités de fonctionnement et de gestion interne qui seront appuyées par l'enveloppe de 7,1 millions de dollars que nous demandons dans le Budget de 2012-2013.

Mandat

Le Commissariat administre deux régimes : la *Loi sur les conflits d'intérêts*, pour les titulaires de charge publique, ainsi que le *Code régissant les conflits d'intérêts des députés*, qui, ensemble, servent à veiller à ce que les personnes visées, qu'elles soient élues ou nommées, ne soient pas en situation de conflit d'intérêts.

Les règles générales de la Loi s'appliquent à environ 3 100 titulaires de charge publique nommés à temps plein ou à temps partiel par le gouvernement du Canada. De ce groupe, environ 1 100 personnes sont qualifiées de titulaires de charge publique principaux. Ces titulaires sont assujettis aux dispositions de la Loi portant sur les rapports et les communications publiques, et n'ont pas le droit de détenir des biens contrôlés et de prendre part à certaines activités extérieures. Il s'agit notamment des ministres, des secrétaires parlementaires, du personnel ministériel ainsi que des hauts fonctionnaires nommés par le gouvernement, comme les sous-ministres, les chefs de sociétés d'État et les membres d'offices fédéraux. Les ministres et les secrétaires parlementaires sont aussi assujettis à d'autres obligations, pour veiller à ce qu'ils ne soient pas en situation de conflit d'intérêts.

Le Code s'applique à l'ensemble des 308 députés de la Chambre des communes, y compris à ceux qui sont ministres et secrétaires parlementaires. Le Comité de la procédure et des affaires de la Chambre supervise l'administration du Code.

Conformément à la *Loi sur le Parlement du Canada*, je suis tenue de soumettre deux rapports annuels au Parlement au 30 juin de chaque année : l'un sur mes activités relatives à la Loi, et l'autre sur mes activités relatives au Code. En plus de faire état de mes activités, je me suis servie de ces rapports pour soulever certaines questions qui me préoccupent à l'égard de la Loi et du Code.

Je soumets également au Président de la Chambre des communes, au 31 mars de chaque année, une liste des déplacements parrainés des députés.

Bureau et fonctionnement

Avec ses 50 employés, les effectifs du Commissariat sont maintenant complets, et nous avons considérablement réduit le roulement de personnel que nous avons connu par le passé. En fait, une seule personne a quitté le Commissariat au cours des 12 derniers mois pour se diriger dans le secteur privé.

Nous sommes organisés en plusieurs divisions, dont la plus grande, Conseils et conformité, compte pour environ le tiers du personnel. Ce groupe est chargé d'examiner les rapports confidentiels sur les actifs, les passifs et les activités, de préparer les dossiers sur les renseignements devant être déclarés et de tenir des registres publics. Pour répondre à ses besoins continus en dotation, cette division a conçu un programme de perfectionnement du personnel. La commissaire adjointe de ce groupe est Lyne Robinson-Dalpé, qui est avec nous ce matin.

La division Rapports et enquêtes est chargée de diriger les enquêtes portant sur des manquements allégués à la Loi et au Code et de coordonner la préparation de nos rapports annuels.

Les Services juridiques jouent un rôle critique dans les enquêtes et fournissent également des opinions juridiques à toutes les divisions du Commissariat et à moi-même.

Le travail du Commissariat est appuyé par des mesures proactives de recherche et de communication, qui sont coordonnées par la division Politiques, recherche et communications. Cette division coordonne nos interactions avec le Parlement, nos communications avec le public ainsi que nos relations externes et avec les médias. Elle compile aussi les données de recherche nécessaires et contribue à l'élaboration des politiques.

Enfin, la Gestion corporative, dirigée par Denise Benoit, qui m'accompagne aussi aujourd'hui, est chargée de nos procédures internes et de nos systèmes de gestion. Son équipe s'occupe des questions de personnel et de technologie de l'information, de notre budget, de l'approvisionnement et de la gestion de nos installations, y compris de la sécurité.

Nous avons mis en place, et continuerons de mettre en place, des mesures d'efficacité pour améliorer notre fonctionnement et nous outiller pour mieux aider les titulaires de charge publique et les députés à respecter leurs obligations en vertu de la Loi et du Code.

Parmi ces mesures, nous prévoyons notamment lancer, dans les prochains jours, un nouveau système de gestion de cas intégré pour traiter encore plus efficacement les renseignements relatifs aux titulaires de charge publique et aux députés. Nous travaillons également à l'élaboration de normes pour le service à la clientèle et les communications avec le public. Cela nous aidera à optimiser notre façon de travailler et à répondre promptement aux demandes de renseignements et de conseils.

Dans l'ensemble, le travail du Commissariat est axé sur la prévention et non sur les sanctions. Selon ce que j'ai pu constater, les gens sont désireux de se conformer aux règles. L'objectif principal du Commissariat consiste à les aider à se conformer et à respecter leurs obligations en vertu de la Loi et du Code.

L'éducation occupe une grande place dans mon travail, et j'exerce une vaste gamme d'activités dans les domaines des communications, de l'éducation et de la sensibilisation. L'automne dernier, par exemple, j'ai présenté des exposés au caucus des partis ayant un statut officiel au sujet du Code et des articles pertinents de la Loi. Des représentants de mon bureau ont rencontré des ministres et leur personnel, de même que d'autres organisations dont les membres sont assujettis à la Loi, pour veiller à ce que ces personnes connaissent bien les exigences qu'elles doivent respecter en vertu de la Loi et du Code.

Nous menons également des enquêtes et présentons des rapports sur des allégations de non-conformité. Nos activités d'enquête peuvent être assez imprévisibles et complexes. Depuis la création du Commissariat, en juillet 2007, j'ai publié 14 rapports d'enquête relevant de la Loi ou du Code, ou des deux à la fois.

Si j'entreprends une étude en vertu de la Loi, je sou mets mon rapport au premier ministre; dans le cas d'une enquête entreprise en vertu du Code, je dépose mon rapport à la Chambre des communes. Tous ces rapports sont accessibles au public et affichés sur le site Web du Commissariat. Dans ces rapports, j'ai parfois formulé des observations qui débordaient du cadre strict des enquêtes et souligné certaines lacunes que j'avais constatées dans les régimes ou certaines difficultés que j'avais éprouvées dans leur administration.

Nous menons actuellement un certain nombre d'enquêtes, dont plusieurs entreprises de mon propre chef. Je suis des procédures fixées par rapport aux plaintes et aux enquêtes. D'autres cas sont en cours d'évaluation. Notre travail d'enquête exige passablement de temps et de ressources. Je prends très au sérieux l'information qui est véhiculée dans les médias ou qui est portée à mon attention d'une façon ou d'une autre. Nous recevons de nombreuses demandes du grand public et nous surveillons les reportages des médias. Sur celles qui ont mené à une enquête ou à une étude, environ la moitié ont été entreprises à la suite d'une demande, et l'autre moitié, de mon propre chef.

Prévisions budgétaires

En ce qui concerne mon budget, le Commissariat a prévu des dépenses de 7,1 millions de dollars pour l'exercice 2012-2013. Cette somme n'a pas changé au cours des cinq derniers exercices. J'aimerais signaler que cette année, c'est la première fois depuis la création du Commissariat, en juillet 2007, que nous avons dépensé la totalité de notre budget salarial de 4,5 millions de dollars, étant donné que nous avons atteint nos pleins effectifs. Les premières années, les dépenses étaient moindres parce que nous étions en phase de démarrage. Nous sommes maintenant entièrement installés et stables.

Le budget non salarial de 1,8 million de dollars sert principalement à couvrir le coût d'ententes de service dans les domaines des finances, de la technologie de l'information et de la rémunération, de même que les activités quotidiennes du Commissariat. Je m'attends à terminer l'exercice avec environ 5 % de mon budget de fonctionnement en fonds non utilisés.

La liquidation des indemnités de départ accumulées par les employés pourrait exercer des pressions accrues sur l'enveloppe salariale du Commissariat si nous décidons de suivre la tendance de la fonction publique. Étant donné que le Commissariat n'a pas de marge de manoeuvre dans son budget pour gérer à même ses fonds le paiement des indemnités de départ, nous avons pensé nous servir du Budget supplémentaire des dépenses ou demander au Conseil du Trésor de nous rembourser les dépenses salariales admissibles pour couvrir ces paiements uniques, le cas échéant.

Nous avons également investi dans notre infrastructure de technologie de l'information. Nous avons acheté des boîtes de codage pour protéger en permanence les renseignements que nous recueillons et conservons.

Comme je l'ai mentionné, nous avons conçu, au cours de la dernière année, un nouveau système de gestion de cas intégré pour remplacer une application devenue désuète. En outre, nous avons dû mettre à niveau l'infrastructure qui soutient le système physique de sécurité pour nous conformer aux normes de la Chambre des communes, qui assume la responsabilité du système de sécurité. Ces dépenses inhabituelles devraient entraîner des améliorations durables aux systèmes qu'utilise le Commissariat.

Nous sommes conscients des contraintes budgétaires que subissent actuellement les organisations fédérales. Nous surveillons régulièrement et soigneusement nos dépenses et nos pratiques financières pour nous assurer qu'elles sont conformes aux normes gouvernementales. Nous avons trouvé des moyens d'optimiser notre fonctionnement de façon à pouvoir concentrer les ressources disponibles sur les activités les plus essentielles à notre mandat. Mais nos activités contiennent tout de même une part d'imprévisible : par exemple, il nous est impossible de contrôler le nombre d'enquêtes que nous devons mener en vertu de la Loi ou du Code, ni leur degré de complexité. Nous pourrions être obligés de concentrer nos ressources dans ce domaine. Ces incertitudes peuvent affecter les ressources dont nous avons besoin pour accomplir notre mandat en cours de route. Jusqu'à présent, toutefois, nous avons réussi à manœuvrer dans les limites de l'enveloppe qui nous est allouée et prévoyons maintenir notre niveau de dépense actuel.

Sur notre site Web, vous trouverez les rapports sur nos dépenses annuelles en déplacement, accueil et conférences, nos états financiers annuels ainsi que nos rapports financiers trimestriels. Même si le Commissariat n'est pas tenu de dévoiler ces détails, j'ai décidé de le faire parce que j'estime qu'il s'agit d'une saine pratique de gestion que de respecter les principes de transparence et de responsabilité. J'ai aussi le plaisir de vous informer que pour la première fois, en 2010-2011, les états financiers du Commissariat ont été vérifiés par un tiers indépendant, la société KPMG, qui n'a soulevé aucune préoccupation quant à nos procédures et à nos renseignements.

Je vous remercie à nouveau de m'avoir invitée à comparaître devant le Comité pour discuter du Budget principal des dépenses. Je me ferai un plaisir de répondre à vos questions si vous en avez.